

Bienvenue

Vos intervenants du jour



PASCAL TERRETTAZSpécialiste en planification financière

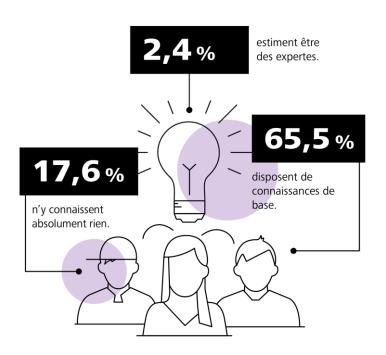


DAMIEN COMBELLES Spécialiste en planification financière

Résultats du baromètre de la prévoyance

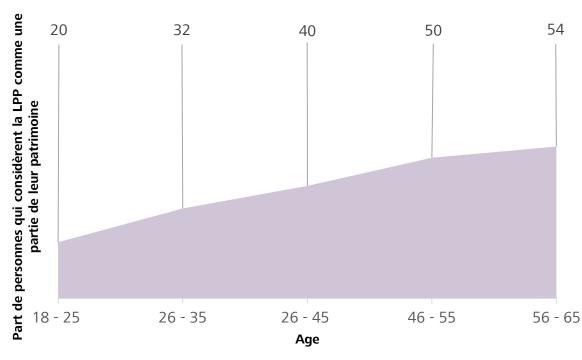
La responsabilité individuelle est centrale – mais les connaissances manquent

Evaluation personnelle de ses propres connaissances sur le thème de la prévoyance



De nombreuses personnes ne considèrent pas les avoirs de la prévoyance professionnelle comme leur patrimoine!

Avoir de vieillesse de la prévoyance professionnelle (LPP, fonds des caisses de pension)

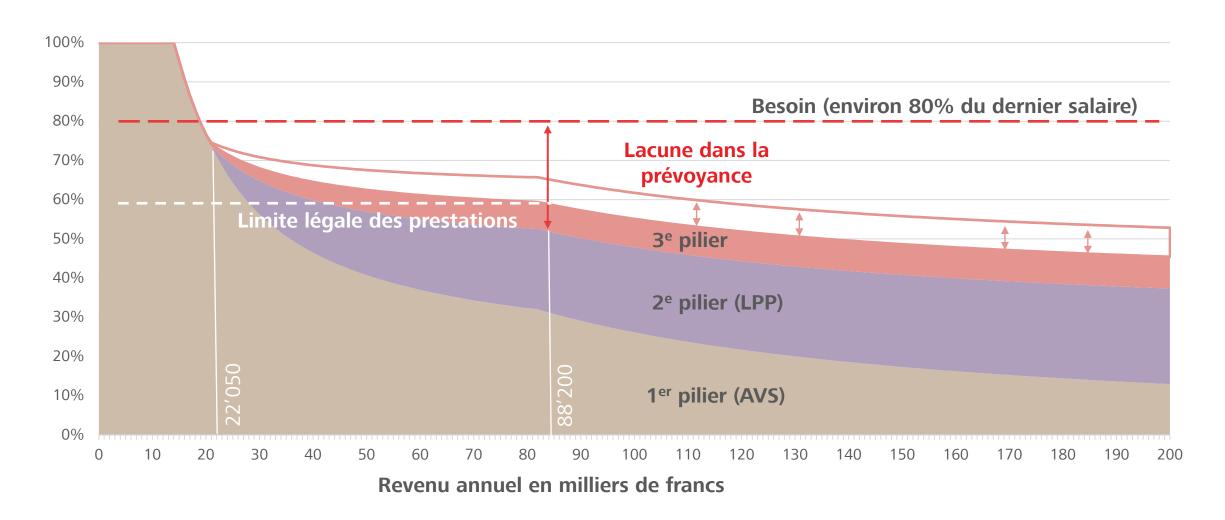


Source: Fairplay in der beruflichen Vorsorge, Befragungsstudie 2022, Zurich et Sotomo

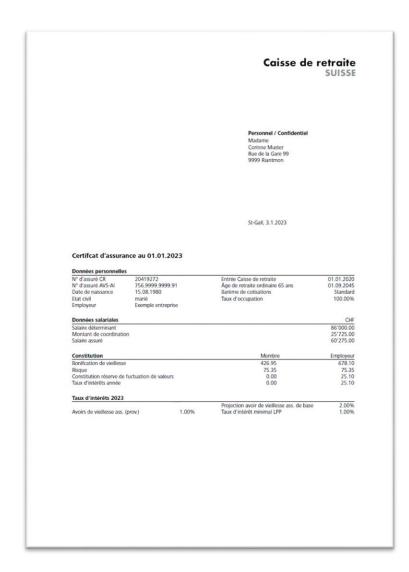


Origines des lacunes de prévoyance

Les prestations légales couvrent à peine 60% du dernier salaire

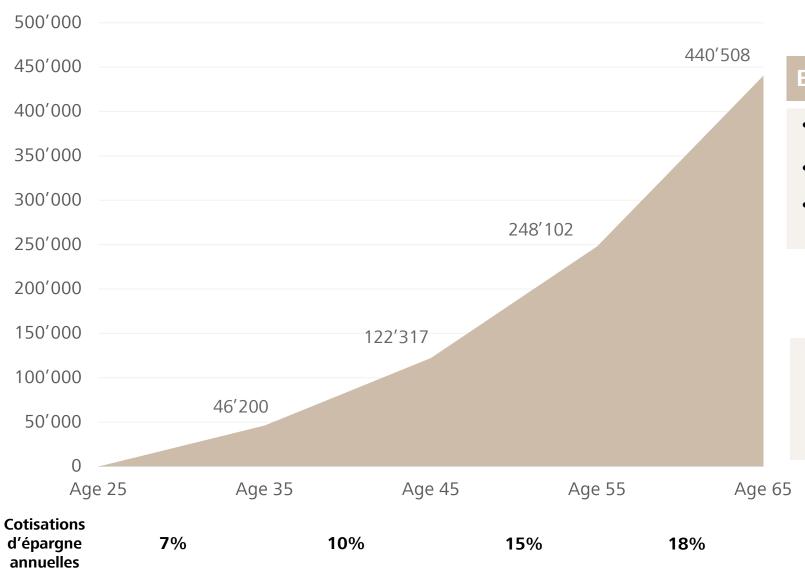


Exemple classique d'un certificat de caisse de pension



Prestations prévisionnelles pour la vieillesse	Prestation de prévoyance			CHI
Age 58 ans 460°509.00 3.95% 18192.00 Age 59 ans 460°509.00 4.10% 19956.00 Age 69 ans 480°597.00 4.10% 19956.00 Age 60 ans 513°206.00 4.25% 27818.00 Age 60 ans 513°206.00 4.45% 27818.00 Age 62 ans 540°348.00 4.40% 23°784.00 Age 62 ans 540°348.00 4.40% 23°784.00 Age 62 ans 560°32.00 4.55% 25°848.00 Age 62 ans 560°32.00 4.70% 28032.00 Age 62 ans 662°073.00 4.85% 30°324.00 Age 62 ans 662°073.00 4.85% 30°324.00 Age 62 ans 662°073.00 5.00% 32°724.00 Age 62 ans 662°073.00 4.85% 30°324.00 Age 62 ans 662°073.00 5.00% 32°724.00 Age 62 ans 662°073.00 5.00% 32°724.00 Age 62 ans 662°073.00 5.00% 32°724.00 Age 62 ans 62°073.00 Age 62°072.00 Age 62°072.		9	-	
Ago 59 ans 460'599.00 3.95% 18'192.00 Ago 69 ans 486'597.00 4.10% 19'956.00 Ago 69 ans 513'206.00 4.25% 21'816.00 Ago 60 ans 513'206.00 4.25% 21'816.00 Ago 61 ans 540'348.00 4.40% 21'784.00 Ago 62 ans 568'032.00 4.55% 25'848.00 Ago 62 ans 62'70'3.00 4.85% 30'324.00 Ago 62'70'3.00		Avoir de vieillesse	Taux de	Rente de vieillesse
Age 59 ans		100000000		
Age 60 ans 512 06.00 4.25% 21816.00 Age 61 ans 540348.00 4.40% 23784.00 Age 61 ans 540348.00 4.40% 23784.00 4.40% 23784.00 Age 62 ans 568'032.00 4.55% 25848.00 Age 63 ans 568'032.00 4.70% 25832.00 Age 64 ans 596'270.00 4.70% 25032.00 Age 64 ans 625'073.00 4.85% 30'324.00 Age 65 ans 652'073.00 4.85% 30'324.00 Age 65 ans 654'452.00 5.00% 32724.00 Senter of the invaliditie annuelle jusqu'à 65 ans 842'04.00 Rente d'invaliditie annuelle jusqu'à 65 ans 842'04.00 Rente annuelle jusqu'à 65 ans 842'04.00 Rente annuelle jusqu'à 65 ans 8448.00 Sente annuelle jusqu'à 65 ans 8448.00 Sente d'orphein annuelle jusqu'à 18ge de 20/25 ans 8448.00 Sente d'orphein annuelle jusqu'à 18ge de 20/25 ans 8448.00 Sente d'orphein annuelle jusqu'à 18ge de 20/25 ans 8448.00 Sente d'orphein erne feut de conjointé * 313'76.15 b) avec venement d'une rente de conjointé * 313'76.15 b) avec venement d'une rente de conjointé * 313'36.15 b) avec venement d'une rente de conjointé étisjañée Possibilités de rachat au 01.01.2023 CHF Avoir de vieillesse assurance de base 138'384.15 Sous réserve des dispositions légales Informations en cas de sortie au 01.01.2023 CHF Avoir de vieillesse assurance de base 136'530.15 Avoir de vieillesse assurance de base 136'530.15 Pot 18ge 550.15 Avoir de vieillesse passage 136'530.15 Pot 18ge 550.15				
Age 62 ans 540°348.00 4.40% 23°784.00 Age 62 ans 568°032.00 4.55% 25°848.00 Age 62 ans 568°032.00 4.55% 25°848.00 Age 64 ans 596°270.00 4.70% 28°032.00 Age 64 ans 625°073.00 4.85% 30°324.00 Age 65 ans 652°073.00 4.85% 30°324.00 Age 65 ans 652°073.00 5.00% 32°724.00 S.00% 32°724.00 S.00				
Age 62 ans 568 032.00 4.55% 25948.00 Age 64 ans 596 270.00 4.70% 28 032.00 Age 64 ans 625 073.00 4.85% 30 324.00 Age 65 ans 625 073.00 4.85% 30 324.00 Age 65 ans 654 452.00 5.00% 32 724.00 Prestations en cas d'invalidité Rente d'invalidité annuelle jusqu'à 65 ans Rente annuelle d'inv pour enlants jusqu'à 20/25 ans 42 204.00 Rente al conjointé annuelle in yard'à 65 ans Rente annuelle annuelle jusqu'à 62 3075 ans 44 204.00 Rente de conjointé annuelle '* Rente de conjointé annuelle '* Rente de conjointé annuelle '* Rente d'orbehai annuelle jusqu'à 1 âge de 20/25 ans 8448.00 Rente d'orbehai annuelle jusqu'à 1 âge de 20/25 ans 8448.00 Rente d'orbehai annuelle jusqu'à 1 âge de 20/25 ans 8448.00 Rente d'orbehai en considere enregistrée le conjointé '* 137 376.15 b) avec venement d'une rente de conjointé e disignére Possibilités de rachat au 01.01.2023 CHF Avoir de vieillesse assurance de base 138 384.15 Sous réserve des dispositions légales Informations en cas de sortie au 01.01.2023 CHF Avoir de vieillesse assurance de base 136 530.15 Total prestation de libre passage 136 530.15 Total prestation de libre de Conjointé le le Cuption de Vieillesse LPP Propriété du logement CHF Versement anticipé EFL maximal Versements anticipés EFL entrier versement anticipé le Remboursement le 0.00 Mise en gage des prestations de libre passage/de prévoyance nor Informations complémentaires fans taux d'intérêt) CHF Capital initial le 01.01.2005, y compris majoration Prestation de libre passage de 65 0 ans 100 000 000 000 000 000 000 000 000 000				
Age 63 ans 596 270.00 4.70% 28032.00 Age 64 ans 625073.00 4.85% 30724.00 Age 65 ans 653 ans 654452.00 5.00% 32724.00 Age 65 ans 654452.00 5.00% 32724.00 Age 65 ans 654452.00 5.00% 32724.00 Age 65 ans 654452.00 5.00% 32724.00 Prestations en cas d'invalidité Rente d'invalidité annuelle jusqu'à 65 ans Rente d'invalidité annuelle jusqu'à 65 ans Rente d'invalidité annuelle d'inv. pour enfants jusqu'à 20/25 ans 8/448.00 Prestations en cas de décès membre actif Rente de conjoire annuelle d'inv. pour enfants jusqu'à 20/25 ans 8/448.00 Frente de conjoire annuelle d'inv. pour enfants jusqu'à 18ge de 20/25 ans 6/2014 and 6/2014				
Age 64 ans 625 073.00 4.85% 30 324.00 Age 65 ans 654 452.00 5.00% 32724.00 Prestations en cas d'invalidité Rente d'invalidité annuelle jusqu'à 65 ans Rente annuelle d'inv. pour enfants jusqu'à 20/25 ans 42 704.00 Rente annuelle d'inv. pour enfants jusqu'à 20/25 ans 42 704.00 Rente annuelle d'inv. pour enfants jusqu'à 20/25 ans 82 448.00 Prestations en cas de décès membre actif Rente de conjointé annuelle ' Rente de conjointé annuelle ' Rente d'orphelin annuelle jusqu'à 1 âge de 20/25 ans 82 448.00 Capital en cas de décès (unique): a) sans versement d'une rente de conjointé ' b) avec venement d'une rente de se conjointé ' b) avec venement d'une rente de se conjointé ' b) avec venement d'une rente de se conjointé ' b) avec venement d'une rente de se conjointé ' b) avec venement d'une rente de se conjointé ' b) avec venement d'une rente de se conjointé ' b) avec venement d'une rente de save 500 aré se consideré en l'as 384.15 Cut de partensia en rente justifié de l'as 384.15 Cut de partensia en rente justifié de l'as 384.15 Cut de veliclesse assurance de base 138 384.15 Cut de veliclesse de versement anticipé le le contra versement anticipé se l'as 48 48 48 48 48 48 48 48 48 48 48 48 48				
Age 65 ans 654 452.00 5.00% 32724.00 Prestations en cas d'invalidité Rente d'invalidité annuelle jusqu'à 65 ans Bente annuelle d'inv. pour enfants jusqu'à 20/25 ans Bente d'ophella manuelle Bente de conjointé annuelle Bente d'ophella manuelle Bente de conjointé annuelle Bente d'ophella manuelle jusqu'à l'âge de 20/25 ans Bente d'ophella d'invalent d'invale				
Prestations en cas d'invalidité Rente d'invalidité annuelle jusqu'à 65 ans Rente annuelle d'inv. pour enfants jusqu'à 20/25 ans 8' 448.00 Prestations en cas de décès membre actif Rente de conjeinté annuelle ' Rente d'ophelin annuelle jusqu'à l'âge de 20/25 ans Capital en cas de décès (unique): 3 assus resnement d'une rente de conjeinté ' 137 376.15 b) avec venement d'une rente de conjeinté ' 138 384.15 b) avec venement d'une rente de conjeinté ' 20 use partensier enregistrée un conculiné désigné/e Possibilités de rachat au 01.01.2023 CH Avoir de viellicese assurance de base 138 384.15 Sous réserve des dispositions légales Informations en cas de sortie au 01.01.2023 CH Avoir de viellicese assurance de base 136 530.15 Total prestation de lière passage 136 530.15 Mise en gage des prestations de libre passage/de prévoyance Informations complémentaires (sans taux d'intérêt) CH Capital initiel le 01.01.2005, y compris mémoraires le				
Rente dinvalidité annuelle jusqu'à 65 ans 42'204.00 Rente annuelle d'inv. pour enfants jusqu'à 20/25 ans 44'8.00 Prestations en cas de décès membre actif Rente de conjointé annuelle : Rente d'orphein annuelle jusqu'à 1'âge de 20/25 ans 8'448.00 Aj sans versement d'une rente de conjointé ' 137'376.15 3 verse versement d'une rente de conjointé ' 137'376.15 3 verse versement d'une rente de conjointé ' 137'376.15 Avoir de viellecse assurance de hase Possibilités de rachat au 01.01.2023 CHF Avoir de viellecse assurance de base 138'384.15 Sous réserve des dispositions légales Informations en cas de sortie au 01.01.2023 CHF Avoir de viellesse assurance de base 136'530.15 Total prestation de libre passage 136'530.15 Mise en gage des prestations de libre passage/de prévoyance Informations de versements anticipés EP, demier versement anticipé le Remboursement le 0.00 Mise en gage des prestations de libre passage/de prévoyance Informations complémentaires (sans taux d'intérêt) CHF Capital initial le 01.01.2005, y compris majoration 91'80.09 Rente passage en cus de manique/enre, d'un partenariat le 28.08.2018 88'23.0.25 Perseption de libre passage de 65 Sans Versement anticipe par suite de divorce/diss, part. enreg., dernier remb. le Déclaration de concubinage Modification de 1 persaude de 10'0 cette de 3 vans Versement anticipe par suite de divorce/diss, part. enreg., dernier remb. le Déclaration de concubinage Noul persente de 10'0 cette des 3 vans versement anticipe par suite de divorce/diss, part. enreg., dernier remb. le Déclaration de concubinage Noul persente de 10'0 cette de 10'0 cette 10'0 ce	Age 65 ans	654'452.00	5.00%	32'724.00
Rente dinvalidité annuelle jusqu'à 65 ans 42'204.00 Rente annuelle d'inv. pour enfants jusqu'à 20/25 ans 44'8.00 Prestations en cas de décès membre actif Rente de conjointé annuelle : Rente d'orphein annuelle jusqu'à 1'âge de 20/25 ans 8'448.00 Aj sans versement d'une rente de conjointé ' 137'376.15 3 verse versement d'une rente de conjointé ' 137'376.15 3 verse versement d'une rente de conjointé ' 137'376.15 Avoir de viellecse assurance de hase Possibilités de rachat au 01.01.2023 CHF Avoir de viellecse assurance de base 138'384.15 Sous réserve des dispositions légales Informations en cas de sortie au 01.01.2023 CHF Avoir de viellesse assurance de base 136'530.15 Total prestation de libre passage 136'530.15 Mise en gage des prestations de libre passage/de prévoyance Informations de versements anticipés EP, demier versement anticipé le Remboursement le 0.00 Mise en gage des prestations de libre passage/de prévoyance Informations complémentaires (sans taux d'intérêt) CHF Capital initial le 01.01.2005, y compris majoration 91'80.09 Rente passage en cus de manique/enre, d'un partenariat le 28.08.2018 88'23.0.25 Perseption de libre passage de 65 Sans Versement anticipe par suite de divorce/diss, part. enreg., dernier remb. le Déclaration de concubinage Modification de 1 persaude de 10'0 cette de 3 vans Versement anticipe par suite de divorce/diss, part. enreg., dernier remb. le Déclaration de concubinage Noul persente de 10'0 cette des 3 vans versement anticipe par suite de divorce/diss, part. enreg., dernier remb. le Déclaration de concubinage Noul persente de 10'0 cette de 10'0 cette 10'0 ce	D			
Rente annuelle d'inv. pour enfants jusqu'à 20/25 ans 8448.00 Prestations en cas de décès membre actif Rente de conjointé annuelle jusqu'à 1'âge de 20/25 ans 8448.00 Zertale ne cas de décès (unique): a) sans vensement d'une rente de conjointé * b) avec vensement d'une rente de conjointé * ou de partenaire enregistré/e ou concubiné désigné/e Possibilités de rachat au 01.01.2023 CHF Avoir de vieillesse assurance de base 138'384.15 Sous réserve des dispositions légales Informations en cas de sortie au 01.01.2023 CHF Avoir de vieillesse assurance de base 136'530.15 Informations en cas de sortie au 01.01.2023 CHF Avoir de vieillesse assurance de base 136'530.15 Total prostation de libre passage 136'530.15 Total prostation de libre passage 136'530.15 CHF Versement anticipé EP, maximal Versements anticipés EPL, dernier versement anticipé le Remboursement le 0.000 Renboursements de versements anticipés EPL, dernier remboursement le 0.000 Mine en gage des prestations de libre passage/de prévoyance non Informations complémentaires (sans taux d'intérêt) CHF Capital initial el 01.01.2005, y comptis majoration 0.000 Prestation de libre passage apoprotée 82'30.25 Frestation de libre passage passat de d'invocedissioulion partenariat enregistré le non Noule de libre passage en cas de managelennes, d'un partenariat enregistré le non Noule de libre passage en cas de managelennes, d'un partenariat enregistré le non Noule des de libre passage en cas de managelennes, d'un partenariat enregistré le non Noule de libre passage en cas de managelennes, d'un partenariat enregistré le non Noule de libre passage en cas de managelennes, d'un partenariat enregistré le non Noule de libre passage en cas de managelennes de libre passage en cas de managelennes en une le dévocredées part. enreg. dernier remb. le 0				42'204.00
Prestations en cas de décès membre actif Rente de conjointé annuelle : Rente de conjointé annuelle : Rente d'ophelin annuelle jusqu'à l'âge de 20/25 ans		5 ans		
Rente de conjointé annuelle (**) Rente d'orphela nauvelle (**) Ren				
Rente d'orphélin annuelle jasqu'à l'âge de 20/25 ans Gaptal en cas de décès (unique): a) sans versement d'une rente de conjointé * ou de partenaire enregistréé ou concubiné désignére *Ou de partenaire enregistréé ou concubiné désignére *Ous réserve des dispositions légales *Informations en cas de sortie au 01.01.2023 *CHF Avoir de vieillesse assurance de base *Informations en cas de sortie au 01.01.2023 *CHF Avoir de vieillesse assurance de base *Informations en cas de sortie au 01.01.2023 *CHF Avoir de vieillesse assurance de base *Informations en cas de sortie au 01.01.2023 *CHF Avoir de vieillesse sasurance de base *Informations en cas de sortie au 01.01.2023 *CHF *CHF *CHF *CHF *CHF *CHF *CHF *CHF	Prestations en cas de décès membre actif			
Capital en cas de décès (unique): 377-76.15 b) avec venement d'une rente de conjoint/e * vou de partensier enregistré/e ou coincut/e désigné/e Possibilités de rachat au 01.01.2023 CHF Avoir de vieillesse assurance de base 138'384.15 Sous réserve des dispositions légales Informations en cas de sortie au 01.01.2023 CHF Avoir de vieillesse assurance de base 136'530.15 Total prestation de libre passage 136'530.15 Total prestation de libre passage de libre passage/de prévoyance Informations de versement anticipé le le 0.00 Mise en gage des prestations de libre passage/de prévoyance Informations complémentaires (sans taux d'intérêt) CHF Capital initial le 01.01.2005, y compris majoration 90'26.00 Services de libre passage de prestation de libre passage en cus de maniage/enreg, d'un partenariat le 28.08.2018 870.00 De Déclaration de concubinage Wersement anticipe par suite de divorce/disso part-enariet enregistré le Remboursement en passage de de 65 dans Versement anticipe par suite de divorce/disso part-enariet enregistré le non Nordistation de 1 pensage de 150 de 50 dans Versement anticipe par suite de divorce/disso part-enariet enregistré le non Remboursement enver anticipe par suite de divorce/disso part-enariet enregistré le non Perception de prier passage d'ape de 50 dans Versement anticipe par suite de divorce/disso part-enariet enregistré le non Remboursement enver anticipe par suite de divorce/disso part-enariet enregis	Rente de conjoint/e annuelle *			
a) sans versement d'une rente de conjointé *) sur demande * ou de partenaire enregistréé ou concubiné désignére * ou de partenaire enregistréé ou concubiné désignére * Outpe des dispositions légales * 138'384 15 * Outpe de viellesse assurance de base * Informations en cas de sortie au 01.01.2023 * CHF * Avoir de viellesse assurance de base * Informations en cas de sortie au 01.01.2023 * CHF * Avoir de viellesse sasurance de base * Informations en cas de sortie au 01.01.2023 * CHF * Outpe de viellesse sasurance de base * Informations en cas de sortie au 01.01.2023 * CHF * Outpe de viellesse sasurance de base * Total prostation de libre passage * Total prostation de libre passage * Total prostation des versements anticipé le * Remboursements anticipés EPL, demire versement anticipé le * Remboursements des versements anticipés EPL, demire remboursement le * Outpe des versements anticipés EPL, demire remboursement le * Outpe des versements anticipés EPL, demire remboursement le * Outpe des versements anticipés EPL, demire remboursement le * Outpe des versements anticipés EPL, demire remboursement le * Outpe des versements anticipés en se versements anticipés EPL, demire remboursement le * Outpe des versements des versements anticipés en se versement anticipé le repassage apportée * Outpe de l'autre de l'autre passage en passage en cas de managelennes, d'un partenariat enregistre le * Benchairs membre * Libre passage en cas de managelennes, d'un partenariat enregistre le * Outpe des versements de l'autre de d'envocrédissulation partenariat enregistre le * Outre des ayants droit au capital en cas de décès * non * Perception de pres passage d'agé de s'autre de d'évocrédissulation partenariat enregistre le * Perception de n'entre anticipé par suite de d'évocrédissulation au non Perception de n'entre des ayants droit au capital en cas de décès * non * Perc		5 ans		8'448.00
b) avec venement d'une rente de conjointée " ou de partensiere emergistrée ou concluiré désignére Possibilités de rachat au 01.01.2023 CHF Avoir de vieillesse assurance de base 138'384.15 Sous réserve des dispositions légales Informations en cas de sortie au 01.01.2023 CHF Avoir de vieillesse assurance de base 136'530.15 Total prestation de libre passage de libre passage/de prévoyance 1000 Mise en gage des prestations de libre passage/de prévoyance 1000 Informations complémentaires (sans taux d'intérêt) CHF Capital initial le 01.01.2005, y compris majoration 91'826.05 Sexulos page des prestations de libre passage/de prévoyance 1000 Diputal initial le 01.01.2005, y compris majoration 91'826.05 Sexulos page des prestations de libre passage de prestation de libre passage de prestation de libre passage de partie de divorce/dissolution partenariat le 28.08.2018 88'23.0.25 Prestation de libre passage de de 65 dans 1000 Remonursement persoage d'apportée 1000 Remonursement persoage d'apportée 1000 Remonursement verx anticipe par suite de divorce/dissolution partenariat enregistré le 1000 Remonursement verx anticipe par suite de divorce/dissolution partenariat enregistré le 1000 Remonursement verx anticipe par suite de divorce/dissolution partenariat enregistré le 1000 Remonursement verx anticipe par suite de divorce/dissolution partenariat enregistré le 1000 Remonursement enres de libre passage d'apportée 1000 Remonursement de la 60 de 50 dans 1000 Remonursement de la 60 de 50 dans 1000 Remonursement de la 60 dans la capital en cas de décès 1000 Remonursement de cas de 60 dans la capital en cas de décès en con represe				
**Out partenaire enregistrée ou concubinée désignée **Possibilités de rachat au 01.01.2023 **CHF **Avoir de vieillesse assurance de base **Sous réserve des dispositions légales Informations en cas de sortie au 01.01.2023 **CHF **Avoir de vieillesse assurance de base **Informations en cas de sortie au 01.01.2023 **CHF **Avoir de vieillesse susurance de base **Informations en cas de sortie au 01.01.2023 **CHF **Propriété du logement **Versement auticipé EPL maximal **Versement auticipé EPL maximal **Versements anticipés EPL, démiser versement anticipé le **Remboursements des versements anticipés EPL, démiser remboursement le **Outour des les versements anticipés EPL, démiser remboursement le **Outour des les versements anticipés EPL, démiser remboursement le **Outour des les versements anticipés EPL, démiser remboursement le **Outour des les versements anticipés EPL, démiser remboursement le **Outour des versements des versements anticipés EPL, démiser remboursement le **Outour des versements anticipés en partielle de l'Avoir partienaire enregistre le **Propriété de l'appendance de l'appendance enregistre le **Propriétés des passage et l'appendance enregistre le **Propriétés des passages en passages en passages partielles **Propriétés des passages en passages en passages en passages en passages en passages **Propriétés des passages en passages en passages en passages **Propriétés des passages en passa	a) sans versement d'une rente de conjoint/e *			
Possibilités de rachat au 01.01.2023 Aroir de vieillesse assurance de base Sous réserve des dispositions légales Informations en cas de sortie au 01.01.2023 CHF Aroir de vieillesse assurance de base 136:530.15 Total prestation de libre passage and present anticips le levenments anticips ER, demoir versement anticips le levenments anticips ER, demoir versement anticips le levenments de libre passage de previous membre de de viscontipels ER, demoir versement le Mode en gage des prestations de libre passagede prévoyance Informations complémentaires (sans taux d'intérêt) CHF Copital initial le 01.01.2005, y compris majoration 0.00 Prestation de libre passage apporten. 98:200.25 Prestation de libre passage d'apporten. 99:200.25 Prestation de libre passage d'apporten. 90:200.25 Prestation d'apporten	b) avec versement d'une rente de conjoint/e *	Arianata		sur demande
Aeoir de viellicese assurance de base Sous réserve des dispositions légales Informations en cas de sortie au 01.01.2023 CHF Aeoir de viellicese assurance de base 136:530.15 Total prestation de libre passage de prestations de libre passage/de prévoyance Informations complémentaires (sans taux d'intérêt) CHF Copital initial le 01.01.2005, y compris majoration 10.00 DO	ou as passenane emegawae ou concubiive o	reary no ti		
Informations en cas de sortie au 01.01.2023 CHF Avoir de viellicese assurance de base 136530.15 CALF Avoir de viellicese assurance de base 136530.15 CALF Avoir de viellicese assurance de base 136530.15 CALF TOTAL prestation de libre passage 136530.15 TOTAL prestation de libre passage 136530.15 TOTAL PROPRIÉTE DE LIBRO PROPRIÉTE	Possibilités de rachat au 01.01.2023			CHE
Informations en cas de sortie au 01.01.2023 Avoir de vieilleisse assurance de base 136'530.15 Total prestation de libre passage 136'530.15 Total prestation de libre passage 136'530.15 Total aprestation de libre passage 136'530.15 Total aprestation de libre passage 136'530.15 Total aprestation de libre passage CHF Versement anticipé EPL maximal Versement anticipé EPL maximal Versement santicipés EPL dennier versement anticipé le 0.00 Mise en gage des prestations de libre passage/de prévoyance 100 Mise en gage des prestations de libre passage/de prévoyance 100 Informations complémentaires (sans taux d'intérêt) CHF Capital initial le 01.01.2005, y compris majoration 90'260.05 Après membre libre passage appendent en partenariat le 28.08.2018 80'20.05 Prestation de libre passage de de 65 dans Versement anticipe par suite de divorce/dissolution partenariat enregistré le Remboursement vers. anticipe par suite de divorce/dissolution partenariat enregistré le 100 Déclaration de concubinage Nodification de fordre des ayants froit au capital en cas de décès 100 Preception d'une rente d'invalidité partielle 100 Reception d'une rente d'invalidité partielle 100 Reception d'une rente d'invalidité partielle 100 Nogligence de l'obligation d'entretien: un oftice spécialis à ériis une annonne Nogliglence de l'obligation d'entretien: un ortice spécialis à ériis une annonne Le présent certificat remplace tous les précédents et constitue un récapitulatif sans engagement des prétentions existantes et a le justice le l'une découle aucun droit juridique. Est applicable à la détermination	Avoir de vieillesse assurance de base			
Avoir de viellières assurance de base Total prestation de libre passage Total prestation de libre passage Total prestation de libre passage Propriété du logement CHF Versement anticipés EPL, dernier versement anticipé le Remboursements carticipés EPL, dernier versement anticipé le Remboursements des versements anticipés EPL, dernier le 0.00 Mise en gage des prestations de libre passage/de prévoyance non Informations complémentaires (sans taux d'intérêt) CHF Capital ristiel de 10 1.005 y, compris majoration Prestation de libre passage apportée 98780.95 Renchas membre 10 0.00 Prestation de libre passage apportée 98780.95 Renchas membre Prestation de libre passage apportée 98780.95 S700.00 Versement anticipe par suite de divorce/dissolution partenariat enregistré le Remboursement vers. anticipe par suite de divorce/dissolution partenariat enregistré le Production d'une rente d'invalidité partielle non Rencoption d'une rente d'invalidité partielle non Reccoption d'une rente d'invalidité partielle non Négligance de l'obligation d'entretien: un oftice spécialis à ériis une annonce Le présent certificat remplace tous les précédents et constitue un récapitulatif sans engagement des prétentions existantes à	Sous réserve des dispositions légales			
Avoir de viellières assurance de base Total prestation de libre passage Total prestation de libre passage Total prestation de libre passage Propriété du logement CHF Versement anticipés EPL, dernier versement anticipé le Remboursements carticipés EPL, dernier versement anticipé le Remboursements des versements anticipés EPL, dernier le 0.00 Mise en gage des prestations de libre passage/de prévoyance non Informations complémentaires (sans taux d'intérêt) CHF Capital ristiel de 10 1.005 y, compris majoration Prestation de libre passage apportée 98780.95 Renchas membre 10 0.00 Prestation de libre passage apportée 98780.95 Renchas membre Prestation de libre passage apportée 98780.95 S700.00 Versement anticipe par suite de divorce/dissolution partenariat enregistré le Remboursement vers. anticipe par suite de divorce/dissolution partenariat enregistré le Production d'une rente d'invalidité partielle non Rencoption d'une rente d'invalidité partielle non Reccoption d'une rente d'invalidité partielle non Négligance de l'obligation d'entretien: un oftice spécialis à ériis une annonce Le présent certificat remplace tous les précédents et constitue un récapitulatif sans engagement des prétentions existantes à				
Total prestation de libre passage font avoir de vieillesse LPP Forpriété du logement CFF Versement anticipé EFF, dans insaireal Versement anticipé EFF, dans irressimal Versement anticipé EFF, denier versement anticipé le General de le versement anticipé EFF, denier remboursement le 0.00 Reindoursements des versements anticipés EFF, denier remboursement le 0.00 Reindoursements des versements anticipés EFF, denier remboursement le 0.00 Reindoursements des versements anticipés EFF, denier remboursement le 0.00 Reindoursements des prestations de libre passagéé prévayance 1.00		3		
dont avoir de vieillosse LPP 76148.40 Propriété du logement Versement anticipé EPL maximal Versement anticipé EPL maximal Versement anticipé EPL maximal Versement anticipé EPL dernier versement anticipé le Remboursement des versements anticipé LPL dernier remboursement le 0.00 Mise en gage des prestations de libre passagolée prévoyance non Informations complémentaires (sans taux d'intérêt) Capital initial e 01.01.2005, y compris majoration 0.00 Prestation de libre passage apportée 89360.95 BRAchats membre 10bre passage en cas de mariageiennes, d'un partenariat le 28.08.2018 88230.25 Prestation de libre passage of 19de de 50 ans Versement anticipe par suite de divorce/dissolution partenariat enregistré le Remboursement vers. anticipé par suite de divorce/dissolution partenariat enregistré le Remboursement vers. anticipé par suite de divorce/dissolution partenariat enregistré le Remboursement mont de la concubinage non Modification de 1 ordre des ayants droit au capital en cas de décès non Perception d'une rente d'invalidité partielle non Négligence de l'obligation d'entretien: un office spécialisé à étits une annonce Le présent certificat remplace tous les précédents et constitue un récapitulatif sans engagement des prétentions existantes	Avoir de vieillesse assurance de base			136′530.15
dont avoir de vieillosse LPP 76 148.40 Propriété du logement Versement anticipé EPL maximal Versements anticipés EPL dernier versement anticipé le Remboursements de versements anticipés EPL, dernier remboursement le 0.00 Mise en gage des prestations de libre passage/de prévoyance non Informations complémentaires (sans taux d'intérêt) Ceptial initial le 01.01.2005, y compris majoration 0.00 Prestation de libre passage apportée 89360.95 BRAchats membre 1.00	Total prestation de libre passage			136'530 15
Versement anticipés EPL, darainral Versements anticipés EPL, dernier versement anticipé le Bressements anticipés EPL, dernier versement anticipé le Bressements des versements anticipés EPL, dernier remboursement le DOB Remboursements des versements anticipés EPL, dernier remboursement le non Informations complémentaires (sans taux d'intérêt) Capital initial le 01.01.2005, y compris majoration DOB Prestation de libre passage apportée SP300.05 Rochals membre SP300.05 SP300.05 SP300.05 Versement anticipé par suite de divorce/dissolution partenariat enregistré le Remboursement ens anticipé par suite de divorce/dissolution partenariat enregistré le Remboursement ens anticipé par suite de divorce/dissolution partenariat enregistré le Persentour de libre passage en cui suite de divorce/dissolution partenariat enregistré le Remboursement ens anticipé par suite de divorce/dissolution partenariat enregistré le Personarie de l'orchie des ayants droit au capital en cas de décès Perception de mer rente d'invalidité partielle Perception de prestations de vieillesse partielles non Rocytigence de l'obligation d'entretien: un oftice spécialisé à éries une annonce Le présent certificat remplace tous les précédents et constitue un récapitulatif sans engagement des prétentions existantes à ce jour ou prévues vis-à-vis de la Caisse de retraite. Il n'en découle aucun droit juridique. Est applicable à la détermination	dont avoir de vieillesse LPP			
Versement anticipés FPL, daraimal Versements anticipés FPL, dernier versement anticipé le 0.00 Remboursements des versements anticipés FPL, dernier remboursement le 0.00 Remboursements des versements anticipés FPL, dernier remboursement le 1.00 Informations complémentaires (sans taux d'intérêt) Capital initial le 01.01.2005, y compris majoration 0.00 Prestation de libre passage apportée 98°360.95 Rochats membre 1.01 1.02 1.03	Propriété du logement			CHE
Versements anticipés EPL, dernier versement anticipé le Remboursement à 0.000 Remboursement à 0.000 Remboursement à 0.000 Misse en gage des prestations de libre passage/de prévoyance non finformations complémentaires (sans taux d'intérêt) CHF Capital nitriul et 0.10 2.005 y, compris majoration 0.000 Prestation de libre passage apportée 9.000 Prestation de libre passage apportée 9.000 Prestation de libre passage apportée 9.000 Prestation de libre passage en cas de maniage/enreg. d'un partenariat le 28.08.2018 8.000 Prestation de libre passage en Capital de 65 ans 1000 Prestation de libre passage en Capital de 65 ans 1000 Prestation de libre passage en Capital de 1000 Prestation de concubinage 0.000 Remboursement vers. anticipe par suite de divorce/diss. part. enreg., dernier remb. le 0.000 Remboursement vers. anticipe par suite de divorce/diss. part. enreg., dernier remb. le 0.000 Remboursement enres unitre de libre passage en Capital				sur demande
Remboursments des versements anticipés EPL, demier temboursment le non Mise en gage des prestations de libre passage/de prévoyance non Informations complémentaires (sans taux d'intérêt) CEHE Copital initial e 01.01.2005, y compris majoration 0.00 Prestation de libre passage apportée 9.93 60.35 Rochais membre 9.93 60.35 Rochais 9.93		aticiné le		
Mise en gage des prestations de libre passage/de prévoyance non Informations complémentaires (sans taux d'intérêt) CHF Captal ristile à (0 10 2005; y compris majoration 0 000 Prestation de libre passage apportée 9 987860 95 Rechats membre 9 987860 95 Rechats membre 10 10 2005; y compris majoration et libre passage en cas de mariagaréenres, d'un partenariat le 28.08.2018 88730.25 Prestation de libre passage en l'age de 50 ans Versement anticipe par suite de divorce/dissolution partenariat enregistré le 0.000 Remboursement vers. anticipe par suite de divorce/dissolution partenariat enregistré le 0.000 Remboursement vers. anticipe par suite de divorce/dissolution partenariat enregistré le 0.000 Remboursement vers. anticipe par suite de divorce/dissolution partenariat enregistré le 0.000 Remboursement vers. anticipe par suite de divorce/dissolution partenariat enregistré le non Perception d'entre rente d'invalidité partielle non Perception d'une rente d'invalidité partielle non Perception d'une rente d'invalidité partielle non Nogligance de l'obligation d'entretien: un ortice spécialis à a énis une annonce le présent certificat remplace tous les précédents et constitue un récapitulatif sans engagement des prétentions existantes de viellaces vis-d-vis de la Caisse de rentaite. Il n'en découle aucun droit juridique. Est applicable à la détermination				0.00
Capital initial le 01.01.2005, y compris majoration Perstation de libre passage apportée \$700.00 Bitch passage en cas de mariage/enney, d'un partenariat le 28.08.2018 8230.25 Perstation de libre passage et l'âge de 50 ans (0.00 Versement anticipe par suite de diverce/disso.bution partenariat enregistré le 0.00 Remboursement vers. anticipé par suite de divorce/diss. part. enreg., dernier remb. le 0.00 Dédaration de concubinage 1.00 Dédaration de concubinage 1.00 Perception de prestations de vieillesse partielles 1.00 Perception d'une rente d'invalidité partielle 1.00 Notification de 1.00 Remboursement vers. anticipé par suite de divorce/diss. part. enreg., dernier remb. le 1.00 Notification de 1.00 Perception d'une rente d'invalidité partielle 1.00 Notification de 1.00 Remboursement d'une rente d'invalidité partielle 1.00 Notification d'une rente d'inv				non
Capital initial le 01.01.2005, y compris majoration Perstation de libre passage apportée \$700.00 Bitch passage en cas de mariage/enney, d'un partenariat le 28.08.2018 82730.25 Perstation de libre passage et l'âge de 50 ans (200 de libre passage et cas de mariage/enney, d'un partenariat le 28.08.2018 82730.25 Perstation de libre passage à l'âge de 50 ans (200 de libre passage à l'âge de 50 ans (200 de libre passage à l'âge de 50 ans (200 de libre passage à l'âge de 50 ans (200 de libre passage à l'âge de 50 ans (200 de libre passage à l'âge de 50 ans (200 de libre passage à l'âge de 50 ans (200 de libre passage à l'âge à l'â				
Prestation de libre passage apportée 8796095 Rochats membre Libre passage en cas de maniage/ennes, d'un partenariat le 28.08.2018 8720.20 Perstation de libre passage et 7gae de 50 ans Versement anticipe par suite de divorco/dissolution partenariat enregistré le 80.00 Remboursement vers anticipe par suite de divorco/dissolution partenariat enregistré le 0.00 Déclaration de concubinage 0.00 Déclaration de concubinage 0.00 Recreption d'une rente d'invalidité partielle 0.00 Recreption d'une rente d'invalidité partielle 0.00 Recreption d'une rente d'invalidité partielle 0.00 Nogligance de l'obligation d'entretien: un oftice spécialisé a émis une annonce 1. Le présent certificat remplace tous les précédents et constitue un récapitulatif sans engagement des prétentions existantes 0. Le présent certificat remplace tous les précédents et constitue un récapitulatif sans engagement des prétentions existantes 0. Le présent certificat remplace tous les précédents et constitue un récapitulatif sans engagement des prétentions existantes				
Rochats membre Libre passage en cas de mariage/enreg. d'un partenariat le 28.08.2018 823025 Prestation de libre passage à l'âge de 50 ans 0.00 Versament anticipe par suite de divorce/disso.bution partenariat enregistré le 0.00 Remboursement vers. anticipé par suite de divorce/diss. part. enreg., dernier remb. le 0.00 Déclaration de concubinage non Modification de l'ordre des ayants d'init au capital en cas de décès Perception d'une rente d'invalidité partielle Perception de prestations de viellesse partielles non Négligence de l'obligation d'entretière: un office spécialisé à émis une annonce Le présent certificat remplace tous les précédents et constitue un récapitulatif sans engagement des prétentions existantes à ce jour ou prévues vis-à-vis de la Caisse de retraite. Il n'en découle aucun droit juridique. Est applicable à la détermination		ion		
Libre passage en cas de mariagariennea, d'un partenaria le 28 08 2018 Perstation de libre passage à l'age de 50 ans Versement anticipe par suite de divorco/dissolution partenariat enregistré le 0.00 Remboursement vers: anticipe par suite de divorco/dissolution partenariat enregistré le 0.00 Déclaration de concubinage 0.00 Déclaration de concubinage 0.00 Perception d'une rente d'invalidité partielle 0.00 Perception d'une rente d'invalidité partielle 0.00 Nogliagence de l'obligation d'entretien: un oftice spécialisé à émis une annonce Le présent certificat remplace tous les précédents et constitue un récapitulatif sans engagement des prétentions existantes 0.00 Le présent certificat remplace tous les précédents et constitue un récapitulatif sans engagement des prétentions existantes 0.00 Le présent certificat remplace tous les précédents et constitue un récapitulatif sans engagement des prétentions existantes 0.00 Le présent certificat remplace tous les précédents et constitue un récapitulatif sans engagement des prétentions existantes				
Prestation de libre passage à l'âge de 50 ans Une sersement anticipe par suite de diverce/dissolution partenariat enregistré le 0.00 Remboursement vers. anticipé par suite de diverce/diss. part. enreg., dernier remb. le 0.00 Déclaration de concubinage non Modification de l'ordre des ayants droit au capital en cas de décès non Perception d'une rente d'invalidate partielle non Perception d'une rente d'invalidate partielle non Perception d'une crette d'invalidate partielle non Perception de prestations de vieillesse partielles non Négligence de l'obligation d'entretière: un office spécialisé à émis une annonce Le présent certificat remplace tous les précédents et constitue un récapitulatif sans engagement des prétentions existantes à ce jour ou prévues vis-à-vis de la Caisse de retraite. Il n'en découle aucun droit juridique. Est applicable à la détermination		artanariat la 29 09 2019		
Versement anticipe par suite de divorce/dissolution partenariat enregistré le Remboursement vers: anticipe par suite de divorcédiss, part. enreg., demier remb. le 0,000 Déclaration de concubinage nor Modification de l'orter des ayants droit au capital en cas de décès non Perception d'une rente d'invalidité partielle nor Perception d'une rente d'invalidité partielle non Perception d'une rente d'invalidité partielle nor Norties perception de prestations de vieillesse partielles nor Nogligence de l'obligation d'entretien: un oftce spécialisé a émis une annonce. Le présent certificat remplace tous les précédents et constitue un récapitulatif sans engagement des prétentions existantes à ce jour our préves vis-à-vis de la Caisse de retraite. Il n'en découle aucun droit juridique. Est applicable à la détermination		GETTING ME 120.00.2010		
Remboursement vers. anticipe par suite de dworce/diss. part. enreg., demier remb. le Déclaration de concubinage Nondification de l'ordre des ayants droit au capital en cas de décès Perception d'une rente d'inwaldité partielle Non Perception d'une rente d'inwaldité partielle Non Perception d'une rente d'inwaldité partielle Nogligarence de l'obligation d'entretien: un office spécialisé à émis une annonce Le présent certificat remplace tous les précédents et constitue un récapitulatif sans engagement des prétentions existantes à ce jour ou prévues vis-à-vis de la Caisse de retraite. Il n'en découle aucun droit juridique. Est applicable à la détermination		tion partenariat enreaistré le		
Déclaration de concubinage non Modification de fortred des ayants droit au capital en cas de décès non Perception d'une rente d'invalidité partielle Perception de prestations de vieillesse partielles non Négligence de l'obligation d'entretien: un office spécialisé a émis une annonce Le présent certificat remplace tous les précédents et constitue un récapitulatif sans engagement des prétentions existantes de jour ou préviews vis-àvis de la Caisse de retraite. Il n'en découle aucun droit juridique. Est applicable à la détermination			remh le	
Modification de l'ordre des ayants droit au capital en cas de décès Perception d'une rente d'imadificat partielle non Perception d'une rente d'imadificat partielle non Perception de prestations de vieillesse partielles Nogligence de l'obligation d'entretien: un office spécialisé a émis une annonce Le présent certificat remplace tous les précédents et constitue un récapitulatif sans engagement des prétentions existantes à ce jour ou prévues vis-à-vis de la Caisse de retraite. Il n'en découle aucun droit juridique. Est applicable à la détermination	Déclaration de concubinage	pure emeg, definer		
Perception d'une rente d'invalidité partielle non perception de prestations de vieillesse partielles non Négligence de l'obligation d'entretien: un office spécialisé a émis une annonce Le présent certificat remplace tous les précédents et constitue un récapitulatif sans engagement des prétentions existantes à ce jour ou prévues vis-à-vis de la Caisse de retraite. Il n'en découle aucun droit juridique. Est applicable à la détermination		al en cas de décès		
Perception de prestations de vieillesse partielles Négligence de l'obligation d'entretien: un office spécialisé a émis une annonce Le présent certificat remplace tous les précédents et constitue un récapitulatif sans engagement des prétentions existantes à ce jour ou prévues vis-à-vis de la Caisse de retraite. Il n'en découle aucun droit juridique. Est applicable à la détermination	Perception d'une rente d'invalidité partielle			
Négligence de l'obligation d'entretien: un offce spécialisé à émis une annonce Le présent certificat remplace tous les précédents et constitue un récapitulatif sans engagement des prétentions existantes à ce jour ou prévues vis-à-vis de la Caisse de retraite. Il n'en découle aucun droit juridique. Est applicable à la détermination	Perception de prestations de vieillesse partielles			
à ce jour ou prévues vis-à-vis de la Caisse de retraite. Il n'en découle aucun droit juridique. Est applicable à la détermination	Négligence de l'obligation d'entretien: un offce	spécialisé a émis une annono	ie e	
à ce jour ou prévues vis-à-vis de la Caisse de retraite. Il n'en découle aucun droit juridique. Est applicable à la détermination				
	Le présent certifcat remplace tous les précéden	ts et constitue un récapitulatif	sans engagement des p	rétentions existantes
aas pressanons re regiement en vigueur au moment de l'evenement.			roit juridique. Est applical	ble a la détermination
		nent de l'évenement.		

Comment le capital de vieillesse se constitue-t-il?



Exemple

- Ø revenu CHF 86'000
- Taux d'intérêt extrapolé 2%
- Déduction de coordination CHF 25'725



- x 6,8% taux de conversion
- = CHF 29'955 de rente annuelle
- = CHF 2'496 de rente mensuelle

Capital de vieillesse

Quelle est la «qualité» de ma caisse de pension?

Critères qui influencent les prestations





- Montant du salaire assuré
- Montant des cotisations d'épargne
- **Rémunération** (effet des intérêts composés)



Pour les prestations de risque

- Montant du salaire assuré
- Invalidité et décès



Lors de la perception de la rente de vieillesse

Taux de conversion

Données de base

Exemple: certificat d'assurance au 01.01.2023

Données personnelles

Nº d'assuré CR 01.01.2020 20419272 Entrée Caisse de retraite Age de retraite ordinaire 65 ans N° d'assuré AVS-AI 756,9999,9999,91 01.09.2045 Date de naissance 15.08.1980 Barème de cotisations Standard Etat civil Taux d'occupation 100.00% marié Exemple entreprise Employeur

Données salariales

CHF 86'000.00 Salaire déterminant 25'725.00 Montant de coordination 60'275.00 Salaire assuré

Déduction de coordination

- salaire à prendre en compte ./. déduction de coordination LPP CHF 25'725
- 2 = salaire assuré → déterminant pour les cotisations

Salaire assuré obligatoire selon la LPP

- Selon les bases légales CHF 88'200
- Surplus = «régime surobligatoire»

Cotisations d'épargne et taux d'intérêt

Exemple: certificat d'assurance au 01.01.2023

Constitution		Membre	Employeur
Bonifcation de vieillesse		426.95	678.10
Risque		75.35	75.35
Constitution réserve de fuctuation de	valeurs	0.00	25.10
Taux d'intérêts année		0.00	25.10
Taux d'intérêts 2023			
		Projection avoir de vieillesse ass. de base	2.00%
Avoirs de vieillesse ass. (prov.)	1.00%	Taux d'intérêt minimal LPP	1.00%

Cotisations d'épargne légales

 7%; 10%; 15%; 18% (échelonné selon l'âge)

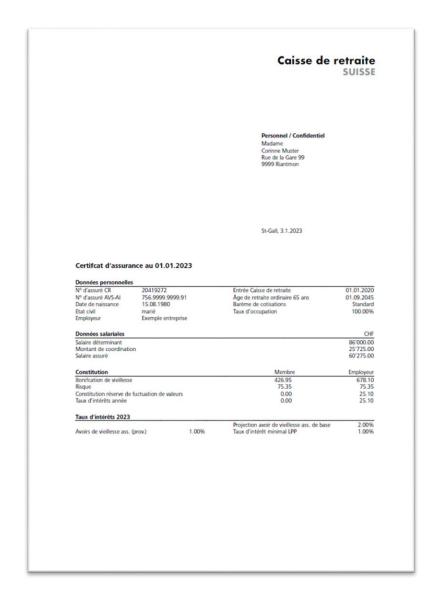
Cotisations de risque

 Pour les prestations en cas d'invalidité et de décès

Taux d'intérêt

- Taux minimum LPP
- Taux d'intérêt pour l'extrapolation

Exemple classique d'un certificat de caisse de pension



Prestation de prévoyance			C
Prestations prévisionnelles pour la		255 55	
	Avoir de vieillesse	Taux de	Rente de vieilles
Age 58 ans	460'509.00	conversion 3.95%	annuel 18*192.0
Age 59 ans	486 597.00	4.10%	19'956.0
Age 59 ans Age 60 ans	513'206.00	4.10%	21'816.0
Age 60 ans Age 61 ans	540'348.00	4.40%	23'784.0
Age 62 ans	568'032.00	4.55%	25'848.0
Age 63 ans	596'270.00	4.70%	28'032.0
Age 64 ans	625'073.00	4.85%	30'324.0
Age 65 ans	654'452.00	5.00%	32'724.0
rige os ara	034 432.00	3.0070	22.724.0
Prestations en cas d'invalidité			
Rente d'invalidité annuelle jusqu'à 65	ans		42'204.0
Rente annuelle d'inv. pour enfants just	qu'à 20/25 ans		8'448.0
Prestations en cas de décès memb	re actif		
Rente de conjoint/e annuelle *	1-2005		27'732.0
Rente d'orphelin annuelle jusqu'à l'âgi	e de ZUZS ans		8'448.0
Capital en cas de décès (unique):	-1-10-4		4370777
a) sans versement d'une rente de conj			137'376.1
 avec versement d'une rente de conjuit de la conj			sur demand
ou de partenaire enregistré/e ou con	cubin/e designe/e		
Possibilités de rachat au 01.01.202	13		CH
Avoir de vieillesse assurance de base			138'384.1
Sous réserve des dispositions légales			150 504.1
Informations en cas de sortie au 0	1.01.2023		CH
Avoir de vieillesse assurance de base			136'530.1
Total contains de libra conses			136'530.1
Total prestation de libre passage dont avoir de vieillesse LPP			76'148.4
Propriété du logement			CH
Versement anticipé EPL maximal			sur demand
Versements anticipés EPL, demier vers			0.0
Remboursements des versements anti			0.0
Mise en gage des prestations de libre	passage/de prévoyance		no
Informations complémentaires (sar	ns taux d'intérêt)		CH
Capital initial le 01.01.2005, y compri			0.0
Prestation de libre passage apportée	, majoration		98'360.9
Rachats membre			5700.0
	- diam made and de 20 00 2010		88'230.2
Libre passage en cas de marigae/enre			0.0
Libre passage en cas de mariage/enre Prestation de libre passage à l'âge de	50 ans		0.0
Prestation de libre passage à l'âge de	g. a un partenanat le 26.06.2016 50 ans celdissolution partenariat enregistré le		U.U
Prestation de libre passage à l'âge de Versement anticipé par suite de divorc	50 ans e/dissolution partenariat enregistré le	remb. le	
Prestation de libre passage à l'âge de Versement anticipé par suite de divorc Remboursement vers, anticipé par suit Déclaration de concubinage	50 ans e/dissolution partenariat enregistré le te de divorce/diss. part. enreg., dernier i	remb. le	0.0
Prestation de libre passage à l'âge de Versement anticipé par suite de divorc Remboursement vers, anticipé par suit Déclaration de concubinage Modification de l'ordre des ayants droi	50 ans reldissolution partenariat enregistré le te de divorce/diss. part. enreg., dernier i t au capital en cas de décès	remb. le	0.0 no
Prestation de libre passage à l'âge de Versement anticipé par suite de divorc Remboursement vers. anticipé par sui Déclaration de concubinage Modification de l'ordre des ayants droi Perception d'une rente d'invalidité par	50 ans se/dissolution partenariat enregistré le te de divorce/diss. part. enreg., dernier i t au capital en cas de décès tielle	remb. le	0.0 no
Prestation de libre passage à l'âge de Versement anticipé par suite de divors Remboursement vers, anticipé par sui Déclaration de concubinage Modification de l'ordre des ayants droi Perception d'une rente d'invalidité par Perception de prestations de vieillesse.	50 ans rédissolution partenariat enregistré le te de divorce/diss. part. enreg., dernier i t au capital en cas de décès tielle partielles		0.0 no no no
Prestation de libre passage à l'âge de Versement anticipé par suite de divors Remboursement vers, anticipé par sui Déclaration de concubinage Modification de l'ordre des ayants droi Perception d'une rente d'invalidité par Perception de prestations de vieillesse.	50 ans se/dissolution partenariat enregistré le te de divorce/diss. part. enreg., dernier i t au capital en cas de décès tielle		0.0 no no
Prestation de libre passage à l'âge de Versement anticipé par suite de divorr Remboursement vers. anticipé par sui Déclaration de concubinage Modification de l'ordre des ayants droi Perception d'une rente d'invalidité par Perception de prestations de vieillesse Négligence de l'obligation d'entretien	50 ars: redissolution partenariat enregistré le te de divorce/diss. part. enreg., dernier i t au capital en cas de décès ties partielles un offce spécialisé a émis une annonce un offce spécialisé a émis une annonce		0.0 no no no
Prestation de libre passage à l'âge de Versement articipe par suite de divorr Remboursement vers. anticipe par suit Déclaration de concubinage Modification de l'ordre des ayants droi Perception d'une rente d'invalidité par Perception de prestations de vider Perception de prestations de vider Négligence de l'obligation d'entretien Le présent certificat remplace tous les Le présent certificat remplace tous les	50 ans : celdissolution partenariot enregistré le le de divorce/diss. part. enreg., dernier i t au capital en cas de décès tielle partielles un office spécialisé a émis une annonce précédents et constitue un récapitulatif:	e sans engagement des pr	0.0 no no no no
Prestation de libre passage à l'âge de Versement articipe par suite de divorr Remboursement vers. anticipe par suit Déclaration de concubinage Modification de l'ordre des ayants droi Perception d'une rente d'invalidité par Perception de prestations de vider Perception de prestations de vider Négligence de l'obligation d'entretien Le présent certificat remplace tous les Le présent certificat remplace tous les	50 ans Grantinion partenariat enregistré le te de divorce/diss. part. enreg., dernier i tau capital en cas de décès tielle partielles un oifice spécialisé a émis une annonce un oifice spécialisé a émis une annonce de certariate. Il n'en découle aucun dru sse de retraitet. Il n'en découle aucun dru	e sans engagement des pr	0.0 no no no no

Evolution de l'avoir de vieillesse

Maintenir son niveau de vie – retraite anticipée possible

Exemple: certificat d'assurance au 01.01.2023

Prestation de prévoyance				CHF
Prestations prévisionnelles pour la vieillesse				
•	Avoir de vieillesse		Taux de	Rente de vieillesse
			conversion	annuelle
Åge 58 ans	460'509.00	5	3.95%	18'192.00
Åge 59 ans	486'597.00	ζ. ΄)	4.10%	19'956.00
Age 60 ans	513'206.00	\sim	4.25%	21'816.00
Åge 61 ans	540'348.00		4.40%	23'784.00
Åge 62 ans	568'032.00		4.55%	25'848.00
Åge 63 ans	596'270.00		4.70%	28'032.00
Åge 64 ans	625'073.00		4.85%	30'324.00
Åge 65 ans	654'452.00		5.00%	32'724.00

Prestations de vieillesse

- Capital prévu à la retraite
- Les rentes dépendent du taux de conversion (obligatoire/surobligatoire)

Retraite anticipée

- Possible à partir de 58 ans
- Prestations nettement plus faibles (cotisations d'épargne manquantes, taux de conversion plus faible...)

Prestations de risque

Prestations en cas de décès et d'invalidité

Exemple: certificat d'assurance au 01.01.2023

Prestations en cas d'invalidité

Rente d'invalidité annuelle jusqu'à 65 ans Rente annuelle d'inv. pour enfants jusqu'à 20/25 ans



42'204.00 8'448.00

Prestations en cas de décès membre actif

Rente de conjoint/e annuelle *
Rente d'orphelin annuelle jusqu'à l'âge de 20/25 ans

Capital en cas de décès (unique):

- a) sans versement d'une rente de conjoint/e *
- b) avec versement d'une rente de conjoint/e *
- ou de partenaire enregistré/e ou concubin/e désigné/e



27'732.00

137'376.15 sur demande

Calcul des prestations

 Fréquemment, les prestations de risque dépendent du salaire assuré (primauté de prestations)

Quelles prestations en cas de survenance du risque

- Droits selon le règlement
- Rente de conjoint / capital en cas de décès (dépend des enfants / de l'âge / de la durée du mariage)
- Rente d'invalidité

Possibilités de rachat existantes

Exemple: certificat d'assurance au 01.01.2023

Possibilités de rachat au 01.01.2023

CHF

Avoir de vieillesse assurance de base Sous réserve des dispositions légales

138'38

Possibilités d'économie d'impôts - Points auxquels il faut prêter attention

- Délai de blocage de 3 ans
- Prendre en compte les éventuels comptes de libre passage
- Degré de couverture (qualité) de la caisse de pension

Un rachat est-il judicieux?

Critères de décision



... du point de vue de la caisse de pension

- Ai-je un potentiel de rachat?
- Possibilité de rachat pour financer une retraite anticipée?
- Quel est l'état financier de ma caisse de pension?
- Qu'advient-il de mon capital épargné en cas de décès ou d'invalidité?



... du point de vue personnel

- Progression fiscale (taux marginal d'imposition)
- Autres possibilités d'investissement ?
- Situation familiale
- Situation du patrimoine dans son ensemble
 (→ diversification)

Près d'un tiers de la population active prévoit une retraite anticipée En faites-vous partie?



Prestation de sortie / prélèvement anticipé pour la propriété du logement

ertificat d'assurance au 01.01.2023	
Informations en cas de sortie au 01.01.2023	CHF
Avoir de vieillesse assurance de base	136'530.15
Total prestation de libre passage dont avoir de vieillesse LPP	136′530.15 76′148.40
Propriété du logement	CHF
Versement anticipé EPL maximal Versements anticipés EPL, dernier versement anticipé le Remboursements des versements anticipés EPL, dernier remboursement le Mise en gage des prestations de libre passage/de prévoyance	sur demande 0.00 0.00 non

Information sur la sortie

- Avoir de prévoyance actuel
- Quelle part relève du régime obligatoire selon la LPP

Propriété du logement – Versement anticipé EPL

- Montant limité à partir de 50 ans
- Remboursement du prélèvement anticipé

Une retraite anticipée doit bien se préparer Mesures possibles







Vie quotidienne

- Consommer moins, en faisant plus attention
- Utiliser les possibilités d'économies dans tous les domaines de la vie

Pilier 3a

- Commencer le plus tôt possible
- Verser le montant maximum
- Solution en titres plutôt que compte épargne
- Réinvestir les économies fiscales du pilier 3a dans la prévoyance libre

2^e pilier

- Choisir un plan de prévoyance avec les cotisations les plus élevées
- Possibilités de rachats LPP ?
- Possibilités de rachats LPP pour la retraite anticipée ?
- Financement d'une éventuelle rente transitoire ? Evaluer le rapport coût / bénéfice

Obtenir une vue d'ensemble de sa situation personnelle...

... et s'en occuper soi-même!



Développer ses connaissances de base et son intérêt



Connaître les possibilités et les opportunités



Il n'est pas impératif de tout savoir soi-même

Nous sommes à votre disposition pour répondre à vos questions.

Questions du Livestream

Questions de compréhension sur la carte CP

Question	Réponse
Doit-on annoncer longtemps à l'avance sa volonté d'encaisser le capital au lieu de la rente ?	Le premier réflexe indispensable est de vérifier si la caisse de pension offre le choix de la perception des prestations vieillesse sous forme de capital et dans quelle proportion. Cette information est inscrite dans le règlement de la caisse. En règle générale, le délai d'annonce figure dans le même article. Pour les couples mariés, l'accord du conjoint est toujours nécessaire.
Que se passe-t'il si la caisse de pension fait faillite?	Il existe un fonds de garantie commun à toutes les caisses de pension qui permet de garantir la totalité des prestations légales et des prestations réglementaires jusqu'à un salaire déterminant de CHF 132'300 (montant actuel)
Quelles sont les conséquences de la réserve pour raison de santé?	Si un événement assuré survient en raison d'une pathologie ayant suscité la réserve, la caisse est en droit de limiter les prestations dues aux clauses inscrites dans la réserve. Seules les prestations minimales selon la LPP doivent être versées
Si une entreprise décide de changer de caisse de pension, quel est/sont les impacts pour ses collaborateurs? Perdent ils des prestations lors de ce passage?	Les collaborateurs de l'entreprise passeront sous le régime des prestations de la nouvelle institution de prévoyance. En vertu de la loi, votre prestation de libre passage doit être transférée auprès de la nouvelle caisse de pension.



Questions du Livestream

Questions de compréhension sur la carte CP

Question Réponse

Question pour le 3e âge: un couple marié, a un appartement. Monsieur Décède, la rente de veuve est la moitié (est-ce toujours le cas). Le revenu de madame est ainsi diminué de façon immédiate et implique un déménagement immédiat. - Quel choc! comment s'en prémunir? ne serait t'il pas judicieux pour protéger le conjoint survivant en mettant en place un DELAI (un minimum légal) qui assure le survivant d'avoir une même prestation de la caisse de pension?

Le montant de la rente de conjoint survivant est défini dans le règlement de prévoyance de la caisse, respectivement dans le détail du plan de prévoyance auquel l'assuré est affilié. Selon les prestations LPP (régime obligatoire), la rente de conjoint survivant se monte au moins à 60% de la rente de vieillesse du défunt.

Les prestations en cas de décès et d'invalidé sont clairement exposés dans soit dans le certificat de la caisse de pension, soit dans le règlement de la caisse. Il est fortement recommandé de simuler chaque situation de sinistre avant leur apparition afin de minimiser les risques financiers qui découlent d'éventuelles lacunes issues d'un décès ou d'une invalidité.